

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/9847
23 juin 1970

ORIGINAL : FRANCAIS

LETRE DATEE DU 22 JUIN 1970 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU CAMBODGE AUPRES DES
NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir, pour
l'information des membres du Conseil de sécurité, le texte ci-après du message
du Gouvernement du Cambodge en date du 11 juin 1970 :

"Message du Gouvernement du Cambodge à l'attention de
l'opinion mondiale"

Ces derniers jours, les troupes impérialistes de la République
démocratique du Viet-Nam et du Front national de Libération du Sud-Viet-Nam
(Vietcong) se sont infiltrées de plus en plus profondément dans le territoire
du Cambodge semant la mort, la destruction et la ruine sur leur passage.
A la date du 28 mai 1970, elles ont pénétré dans la province de Kompong Thom
et quelques jours après ont atteint celle de Siemreap, limitrophe de la
Thaïlande, où elles ont attaqué la ville et l'aérodrome situés à proximité
immédiate des monuments d'Angkor qui sont parmi les merveilles que l'esprit
humain ait pu concevoir et qui font partie intégrante du patrimoine artistique
et culturel de l'humanité. Il est à noter aussi que, outre les temples
d'Angkor, les provinces de Kompong Thom et de Siemreap sont hérissées
d'autres groupes de monuments aussi importants et aussi beaux.

Les forces d'invasion Vietcong et nord-vietnamiennes n'ayant pas hésité,
les jours précédents, à commettre des actes de vandalisme et de sacrilège
dans les provinces de Takéo, Kampot et Kompong Cham où ils ont causé des
dégâts aux églises, aux monastères et aux monuments historiques, le Gouver-
nement du Cambodge exprime sa vive inquiétude de voir recommencer ces actes
barbares et tient à alerter l'opinion mondiale du danger imminent qui menace
d'autres monuments.

Etant partie contractante de la Convention de La Haye de 1954 pour la
protection des biens culturels en cas de conflit armé, convention qui a été
ratifiée par le Cambodge le 25 avril 1962, le Gouvernement du Cambodge tient
à lancer un appel pressant à tous les pays, notamment à tous les pays
signataires et adhérents de ladite Convention, pour qu'ils fassent des
démarches nécessaires et prennent des mesures appropriées afin d'aider le
Cambodge à faire respecter et à sauvegarder son patrimoine artistique et
culturel.

D'autre part, convaincu que 'les atteintes portées aux biens culturels, à quelque peuple qu'ils appartiennent, constituent des atteintes au patrimoine culturel de l'humanité entière' et considérant que la conservation de ce patrimoine présente 'une grande importance pour tous les peuples du monde', le Gouvernement du Cambodge se fait un ultime devoir d'attirer l'attention de ces derniers sur la menace de destruction des monuments d'Angkor et d'autres monuments qui sont les symboles et les témoignages de la riche culture et de la haute civilisation khmère et qui appartiennent non au Cambodge seul mais à l'humanité tout entière.

Enfin, le Gouvernement du Cambodge met en garde les Gouvernements vietcong et nord-vietnamien contre leur impudence de vouloir tout outrager et tout détruire et tient à informer l'opinion internationale que déjà de son côté, il a pris toutes mesures nécessaires pour épargner tous ces joyaux de l'héritage culturel humain et que toute déprédation et tout acte de vandalisme contre ses monuments et lieux sacrés ne peuvent être que le fait des envahisseurs vietcong et nord-vietnamiens, les seuls et uniques responsables, lesquels devront répondre devant l'histoire et devant le monde de leurs actes délibérés de destruction de tous ces biens culturels."

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Veillez agréer, etc.

Le représentant permanent du Cambodge,

(Signé) KHIM TIT
